

UNE SOCIOLOGIE DES « TAULARDS » : LA CONVICT CRIMINOLOGY

[Grégory Salle](#)

Belin | « Genèses »

2007/3 n° 68 | pages 132 à 144

ISSN 1155-3219

ISBN 9782701146126

DOI 10.3917/gen.068.0132

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-geneses-2007-3-page-132.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Belin.

© Belin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Une sociologie des « taulards » : la *convict criminology*

Grégory Salle

pp. 132-144

Les meneurs sont une douzaine à travers les États-Unis. L'un d'eux fut incarcéré pendant douze ans dans la prison de haute sécurité de l'État de New York. Un autre a également passé une douzaine d'années en détention, à la suite de quatre condamnations pour possession et vente d'héroïne, cambriolages et vols. Un troisième a purgé onze ans en détention fédérale, après plusieurs inculpations pour association de malfaiteurs en vue de distribuer de la marijuana, et un appel porté jusqu'à la Cour suprême; il a fréquenté plus d'une dizaine d'établissements pénitentiaires. Or, ces casiers judiciaires ne sont pas exactement ceux de bandits ordinaires. Ils figurent dans les curriculum vitæ de trois universitaires américains, installés dans leur champ professionnel. Le premier collabore à l'édition d'un recueil annuel de statistiques criminelles; le deuxième est professeur associé à l'université St. Louis, le troisième professeur associé à l'Université du Kentucky du Nord. Ils enseignent la sociologie des institutions pénales, travaillent sur les normes et les déviances, les infractions et leurs sanctions. Avec plusieurs de leurs collègues, ils se présentent comme *exconvicts* ou *excons*: universitaires, et anciens « taulards ». Ils sont à l'ori-

gine de ce qu'ils présentent comme une nouvelle école: la *convict criminology*.

En août 2003, le *New York Times* (2003) les a présentés comme des « professeurs avec un passé » – entendre un passé judiciaire chargé. C'est la première fois que des enseignants anciens détenus s'organisent en un courant académique sur la base d'un retournement de stigmaté¹. À partir de la fin des années 1990, ils ont en effet décidé de s'organiser en un courant à part, auquel ils donnent un nom. La formule *convict criminology*, d'un lachisme éloquent en anglais, n'est pas aisée à traduire. D'une part, parce que la criminologie ne constitue pas en France une discipline académique institutionnalisée; historiquement rattachée au droit pénal, elle concerne un champ de processus et de phénomènes que se partagent de manière conflictuelle le droit, la médecine et les sciences sociales (Mucchielli 2004). D'autre part, parce que le terme *convict* n'a guère d'équivalent linguistique rigoureux². Il désigne le fait d'avoir été reconnu coupable d'une infraction considérée comme grave, d'avoir été condamné; il sous-entend en même temps la détention, la peine privative de liberté: la condamnation au paiement d'une amende ne fait pas de vous un

*convict*³. Il s'agit alors d'une criminologie pensée et effectuée «de l'intérieur», c'est-à-dire par des individus qui font, ou ont fait eux-mêmes, l'expérience intime de l'enfermement, une expérience inscrite dans leur esprit et dans leur chair. L'argument fondamental est que les meilleurs criminologues sont ceux qui ont éprouvé immédiatement, au sens propre, la réalité de l'emprisonnement. Grâce à cette «connaissance par corps» (Bourdieu 1997 : 153-193) ensuite intellectualisée, ils peuvent atteindre une profondeur inaccessible aux ethnographes les mieux intentionnés et les plus consciencieux.

La *convict criminology* émerge dans une configuration pénale et carcérale inédite aux États-Unis. Celle-ci est marquée par un niveau d'emprisonnement vertigineux, suite à une brusque élévation du recours à l'incarcération depuis un quart de siècle, à tel point qu'un sociologue norvégien évoque depuis les années 1990 la figure d'un «goulag à l'occidentale» dans un ouvrage de référence (Christie 2003). Même des théoriciens modérés n'ont aucun mal à affirmer que le système carcéral étasunien ressemble davantage à celui des dictatures qu'à celui des pays de la partie européenne du modèle libéral (Whitman 2003). Dans ce contexte, l'entreprise critique de ces hérétiques du champ académique noue une visée politique à un enjeu de vérité. S'assumant héritière du discours de la criminologie radicale des années 1960 et 1970, elle tient cependant à marquer sa singularité, en portant une attention approfondie à l'expérience et à la parole des prisonniers.

Une figure de référence : le «fêlon» John Irwin

La figure de référence de ce mouvement est John Irwin, aujourd'hui professeur émérite à l'université de San Francisco. Auteur de

plusieurs ouvrages sur la prison (1980, 1985, 2004), il s'efforce de produire des analyses alternatives dans le domaine des normes et des déviations depuis le début des années 1960 (Irwin et Cressey 1962). J. Irwin est en l'occurrence surtout reconnu et pris pour modèle pour avoir publié en 1970 un livre fondateur, *The Felon*⁴, dont on pourrait comparer l'originalité intrusive dans le champ académique à celle des premiers travaux de Donald Sutherland sur la délinquance en col blanc et sur la figure du «voleur professionnel» (1937, 1940).

Dans sa préface à l'ouvrage *Convict Criminology*, manifeste fondateur du mouvement, Irwin revient sur l'improbable origine du regroupement de ces «criminels criminologues», apparent oxymore qui revient régulièrement dans l'ouvrage. Avec un style débarrassé de toute fioriture académique, il les compare, par une analogie humoristique, à une poussée de «champignons vénéneux sur les champs clairs et purs du milieu universitaire» (Ross et Richards 2003 : xvii). Irwin fut d'abord contacté par un autre ancien détenu, Charles Terry, puis vint le temps des premiers contacts, de quelques levées de masques, et de rencontres informelles entre pairs partageant le même stigmate. Jusqu'ici, la plupart avaient caché leur passé atypique, obstacle majeur à l'insertion professionnelle⁵. Le groupe émerge publiquement en 1997, à l'occasion de la conférence annuelle de l'American Society of Criminology, où il organise une session spécifique. La formalisation du courant est en marche. Selon une expression de Terry, Irwin y incarne le «gang leader» (*ibid.* : 96). En paraphrasant la dichotomie d'un classique de la sociologie américaine auquel cette aventure collective atypique fait parfois songer, *Street Corner Society* et son observation participante, ici les «gars de la rue» et les «gars de la fac» sont les mêmes (Whyte 2002).

Le motif profond de cette association extraordinaire, sinon impensable, est selon Irwin l'absence de recherches à la hauteur de la situation carcérale étasunienne, alors même que celle-ci connaissait des changements importants, tant quantitatifs (inflation carcérale et surpopulation) que qualitatifs (tensions raciales, violences, restriction des programmes d'aide et d'assistance intra-muros, etc.). Les universitaires, même classés à gauche, avaient oublié la prison. Et d'après l'auteur de *Prisons in Turmoil* (Irwin 1980), la grande majorité des travaux disponibles passent à côté des enjeux cruciaux de leur objet. Avant tout, ils apprécient mal le point de vue du condamné à cause d'un regard naturaliste et stigmatisant sur la déviance, imprégné par les préjugés du sens commun. Seuls ceux qui sont passés par la case prison seraient donc à même de poser fermement quelques vérités, autour de la reconnaissance du fait que la plupart des prisonniers sont en réalité des individus tout à fait ordinaires, généralement punis pour des actes mineurs. Plus encore, s'ils sont devenus différents et parfois dangereux, ce n'est pas en raison d'une personnalité déviante intrinsèque, mais à cause de l'incorporation des effets nocifs de l'enfermement (*prisonization*).

Irwin précise que, contrairement à lui, la plupart des *convict criminologists* ont effectué leur transition de la prison à l'université pendant la période récente, marquée par l'austérité punitive. Pour sa part, J. Irwin a connu la prison au moment où l'idéal de réhabilitation était encore vivace et emportait quelques conséquences pratiques. Il fut en effet détenu (après une condamnation pour braquage à main armée) au milieu des années 1950, avant le virage punitif engagé à la fin des années 1970. C'est alors que, jusqu'ici voleur et toxicomane, il fit ses classes universitaires jusqu'à l'obtention de son doctorat à l'université de Berkeley, où il fut suivi et soutenu par Erving Goffman et David Matza. Dans sa

préface, Irwin avance l'idée force du mouvement : les sociologues qui ont connu le statut de condamnés reclus sont les mieux armés empiriquement pour décrire avec exactitude et acuité les réalités carcérales. D'une part, ils agissent en connaisseurs de l'intérieur ; d'autre part, et de ce fait, leur détermination est nettement supérieure à celle de leurs collègues « respectables ». La croyance en la neutralité éthique dans les sciences sociales et l'attachement à celle-ci que ces derniers manifestent volontiers cachent mal, la plupart du temps, un engagement conservateur implicite, et parfois inconscient. À rebours des usages convenus, Irwin se reporte entre autres à Max Weber pour réaffirmer la nature mythique de l'impartialité et de la pure objectivité en sciences sociales : les valeurs personnelles des chercheurs, sans parler de celles de leurs bailleurs de fonds, influent sur leurs raisonnements comme sur leur collecte et leur exploitation des « données ». Autant d'éléments mobilisés pour justifier la naissance d'une nouvelle école, qui, en retour, entraîne des réactions et suscitent la controverse.

Une « nouvelle école »

Dans leur introduction à l'ouvrage collectif qui sert de manifeste au mouvement, ses deux chefs de file Jeffrey Ian Ross et Stephen C. Richards présentent expressément la *convict criminology* comme une « nouvelle école » (2003 : 1-14). Ils conçoivent cette création comme une réaction critique à l'encontre non seulement de la situation carcérale nationale et internationale, mais aussi de la façon dont celle-ci est traitée par la criminologie traditionnelle. Cette recherche dite « managériale », financée par et pour les autorités, est nommément visée : elle est démythifiée comme une sociologie de bureau qui, méconnaissant son terrain, passe sous silence la violence inhérente aux institutions coercitives. Pour ces sociologues qui ont

connu la prison de l'intérieur, il s'agit par conséquent de raconter la vie carcérale telle qu'elle est vraiment, et par là même, de faire pièce à la place dominante d'une littérature académique ignorante des aspects sinistres du système pénitentiaire et judiciaire. L'affirmation d'un enjeu de vérité et l'assomption d'une position normative, voire prescriptive, sont donc indissociables; on en retrouve l'écho dans les diverses contributions.

L'ouvrage se structure en trois parties, consacrées d'abord aux problèmes du système répressif («What's Wrong with Corrections?»), ensuite à ceux de l'identité marquée par l'expérience de la détention («Convict Experience and Identity»), enfin à la focalisation sur des catégories spécifiées, comme les mineurs ou les malades mentaux («Special Populations»). Il réunit dix-huit auteurs, dont la moitié sont d'anciens prisonniers. Les contributeurs de l'autre moitié, cependant, ont travaillé pour la plupart comme employés ou comme enseignants au sein d'institutions coercitives. Par ailleurs, si certains sont des chercheurs confirmés, voire

retraités, d'autres démarrent seulement leur thèse. De plus, certains ont découvert les sciences sociales en prison, tandis que d'autres avaient commencé leur cursus universitaire avant leur incarcération. Au final, la présentation des auteurs prend une tournure atypique (voir encadré 1).

Ross et Richards mettent en avant six éléments de natures diverses pour expliquer la naissance de leur courant: les développements théoriques dans la criminologie; les écrits de la victimologie et d'une criminologie alternative; l'échec de la prison; les mouvements de défense des droits des prisonniers; l'authenticité du point de vue interne; enfin, la centralité de la méthode ethnographique. Détaillons à présent ces différents points.

Les deux auteurs reviennent d'abord brièvement sur la division en plusieurs écoles de la criminologie «critique» (dite également «radicale») issue des années 1960 et 1970, allant du féminisme au postmodernisme en passant par le réalisme de gauche⁶. Ils remarquent qu'en dépit de leur fécondité, ces analyses demeurent ancrées dans une vision de

Encadré 1. Deux exemples de curriculum vitæ de *convict criminologists*

«Charles M. Terry a passé plus de douze ans en détention. Ses crimes incluaient la possession et la vente d'héroïne, des cambriolages et du vol à l'étalage. Au cours de ces années, les idées, pensées et perspectives de Terry sur la vie ont subi une profonde transformation. Ce changement de perception a été grandement influencé par le fait de pouvoir profiter de l'opportunité de suivre deux années de cours universitaires au sein du pénitencier de l'État de l'Oregon. Relâché sous libération conditionnelle en 1990, il suivit des cours à l'université de Santa Barbara City puis acheva sa licence de sociologie à l'université de Santa Barbara en Californie. En 1999, Terry acheva son doctorat à l'université d'Irvine (Californie), en criminologie, droit et sociologie. Il est aujourd'hui professeur assistant de sociologie et de justice pénale à l'université de St. Louis.» (Ross et Richards 2003 : xxix)

«Greg Newbold est un ancien détenu, *senior lecturer* (maître de conférence titulaire) de sociologie à l'université de Canterbury à Christchurch (Nouvelle Zélande). À la fin des années 1970, il purgea une peine de cinq ans et demi après une condamnation de sept ans et demi pour trafic de drogue, dont trois passés dans une prison de haute sécurité. Il acheva sa maîtrise de sociologie à l'université d'Auckland pendant son incarcération. Après sa libération, il obtint son doctorat de l'université d'Auckland, avec une thèse sur l'histoire de la prison de haute sécurité néo-zélandaise [...]. Newbold a travaillé pendant dix ans comme bénévole dans le comité directeur d'un centre de réhabilitation pour anciens prisonniers à Christchurch, et il est fréquemment consulté par la police et les autorités pour tout ce qui concerne le contrôle de la criminalité et la justice pénale.» (*ibid* : xxvii-xxviii)

privilegiés qui prend insuffisamment en compte le sort de ceux qui, s'ils sont officiellement désignés comme des coupables, sont en même temps des victimes de la machine pénale. Dès lors, lorsqu'ils évoquent le développement de la « victimologie », c'est au sens d'une approche attachée à restituer la voix des sans voix, autrement dit la parole occultée ou ignorée des populations marginalisées qui composent l'essentiel de la clientèle pénitentiaire. Les auteurs réaffirment ensuite l'échec patent de la prison dans les missions qui lui sont officiellement assignées. La prison n'influence pas les comportements sociaux transgressifs, et sa valeur resocialisatrice est nulle. Elle occupe surtout une fonction d'entreposage et d'occultation de populations socialement indésirables. Par conséquent, trop de gens sont enfermés, et trop longtemps, pour des délits mineurs, quand bien même ils ne sont pas réellement menaçants pour la collectivité. Après un rappel du rôle des mouvements de défense des droits des prisonniers dans la réforme toujours promise de l'institution carcérale, Ross et Richards en arrivent au point décisif. Ils valorisent un point de vue interne (*inside perspective*), capable de conjuguer le récit à la première personne et la discussion intellectuelle conforme aux canons universitaires. D'où le caractère central pour eux de l'enquête ethnographique, nourrie par l'expérience personnelle. Cette position hors normes peut déboucher sur des réflexions originales concernant des sujets négligés, par exemple l'étude du rôle de l'humour comme moyen pour les détenus de supporter au quotidien les rigueurs de la domination institutionnelle (Terry 1997).

Les ressorts de la formation de leur mouvement étant posés, Richards et Ross ajoutent quelques éclaircissements sur leur objectif : installer un « paradigme réaliste » (2003 : 6) qui mette en cause frontalement les analyses traditionnelles. À ce titre, plusieurs

exconvicts admettent volontiers être portés par un élan personnel quasi thérapeutique, leurs motivations ayant peu à voir avec de banales ambitions professionnelles⁷. Ceci étant, l'expérience de l'emprisonnement n'est pas considérée comme une condition sine qua non pour faire partie du mouvement, qui affiche son ouverture et son désir de ralliement. Si ces recherches sociologiques qui se veulent d'un nouveau type sont en principe réalisées par des détenus ou d'anciens détenus, déjà titulaires d'un doctorat ou en voie de l'obtenir, elles peuvent aussi être menées par des universitaires « éclairés » partageant la perspective critique du mouvement. Ainsi, l'un des deux codirecteurs du livre fondateur, J. Ross, n'est pas lui-même un ancien détenu, mais il a travaillé pendant presque quatre ans comme employé au sein d'un établissement pénitentiaire : c'est cette expérience qui lui confère un regard à la fois interne et externe sur le quotidien carcéral. Les hérétiques ne sont donc pas pris en charge par des collègues « légitimes » ; ce sont eux, au contraire, qui prennent l'initiative⁸.

De ces différents éléments découle un certain nombre d'axiomes sociologiques adoptés par les *convict criminologists* – abstraction faite des nuances de pensée des différents contributeurs. Concernant autant le fonctionnement intra-muros de la prison que ses fonctions sociales et politiques, ils s'organisent autour de la réaffirmation du flagrant échec de l'institution carcérale au regard de ses missions officielles. Ses prétentions (non seulement punir, mais réduire les illégalismes, empêcher la récidive, amender les individus qui y transitent) ont en effet échoué, en même temps que la réforme institutionnelle. L'incarcération est de fait utilisée comme un instrument pénal de contrôle social, comme une « solution » à moindres frais pour contenir les troubles sociaux. En conséquence, les États-Unis sont le théâtre d'un « suremprisonnement » autant colossal qu'injustifié. Il

touche prioritairement, et de façon discriminatoire, les personnes de couleur, et de manière générale les plus pauvres. Les *convict criminologists* attestent en outre que les prisonniers sont stigmatisés, cibles d'un opprobre absolu, alors que la plupart d'entre eux sont des individus ordinaires et même inoffensifs. Les programmes de prise en charge en détention ne concernent plus que quelques détenus privilégiés, si bien que toute réhabilitation dans les prisons étasuniennes a disparu. Quant aux conditions matérielles et morales dans lesquelles les prisonniers sont libérés, elles sont foncièrement défavorables à l'objectif prétendu de réinsertion. Les auteurs insistent au passage sur la déconstruction de la dichotomie essentialisée entre « coupables » et « honnêtes gens ». Ils arguent à cet égard que bien qu'ils s'en défendent, nombre de criminologues commettent eux aussi des infractions : ils pourraient donc parfaitement être étiquetés comme délinquants.

À partir de cet ensemble de postulats, les *convict criminologists* entendent secouer les routines intellectuelles et institutionnelles. Les auteurs sont attentifs à la manière dont le discours présumé savant informe et borne les politiques publiques. Les premiers chapitres se centrent sur ce problème. James Austin (2003) analyse le rôle joué par la criminologie officielle dans la légitimation de la recrudescence carcérale, en décortiquant les biais méthodologiques de recherches quantitatives éloignées de leur terrain d'étude supposé. J. Ross, dans « (Mis)Representing Corrections » (Ross et Richards 2003 : 37-58), passe en revue les foyers culturels de production et de diffusion des mythes et des stéréotypes qui obscurcissent une vision véridique de la prison. Plusieurs autres contributions prennent pour cible les impairs méthodologiques et les périls politiques portés par les discours sociologiques dominants, entre usages statistiques douteux et légitimation de l'ordre établi sous couvert d'objectivité. Alan Mobley, reprenant

l'expression de Charles Wright Mills, dénonce à ce sujet l'emprise d'un « empirisme abstrait » (*ibid.* : 220 ; Mills 1997).

L'originalité de ces contributions vient sans doute moins du contenu de leurs partis pris fondamentaux, relativement classiques pour les héritiers des multiples opérations de dévoilement effectuées par la sociologie critique du fait carcéral et de la justice pénale, que d'un style narratif et descriptif atypique. Celui-ci privilégie le témoignage à la première personne et le détail autobiographique, mêlant les anecdotes individuelles aux développements généraux. Certaines contributions poussent très loin le témoignage personnel, allant jusqu'aux plus infimes péripéties de la vie privée, notamment pour raconter les conditions – inattendues voire incongrues – de leur « rencontre » avec la prison ou de leur « carrière criminelle ». C'est autant le cas pour les contributeurs extérieurs, comme Marianne Fisher-Giorlando (2003), que pour les anciens prisonniers, comme Edward Tromanhauser (2003). Les angles d'attaque sont variables : Richard Jones (2003) insiste sur ses difficultés sur le marché de l'emploi à sa sortie de prison ; Alan Mobley sur les dilemmes sociologiques et personnels inhérents à la double position de criminel criminologue (2003). Ces contributions se veulent déliées des normes académiques, sans toutefois disqualifier leur statut universitaire. Le rejet de ce qui est habituellement tenu pour des garanties d'objectivité va de pair avec la possibilité – encouragée – d'une implication émotionnelle dans la compréhension du terrain d'étude, considérée comme heuristique (Ross et Richards 2003 : 347-353) : Ch. Terry parle ainsi d'un essai « quasi autoethnographique » (2003 : 97), retraçant le parcours de ses premières activités transgressives à sa vie d'enseignant à l'université, en passant par son expérience carcérale et les difficultés rencontrées lors du retour dans le « monde réel ». L'écriture s'épargne les

Encadré 2. Le récit autobiographique

«À l'âge de 19 ans, je me shootais tous les jours à l'héroïne. Expliquer pourquoi est impossible. Je dirais, cependant, que *c'était bon*¹⁰! [...] L'héroïne me faisait me faire sentir vivant, comme si j'étais connecté à l'univers. Je me rappelle avoir dit à la personne avec qui j'étais, peu après la première fois où j'ai essayé, "Je ne peux pas croire combien j'ai gâché ma vie à faire autre chose que prendre de cette came". Mon amour pour l'héroïne m'a propulsé vers des mondes sociaux et un style de vie dont j'ignorais l'existence [...]. Avant même de m'en rendre compte, j'étais en relation avec des toxicos de base (*street-level addicts*), dont la plupart étaient désespérés et luttaient pour survivre [...]. Au fur et à mesure que mon monde social changeait, il en allait de même pour ma conception de moi-même, ce qui m'a finalement conduit à être arrêté et emprisonné pour cambriolage. D'abord, la prison était un endroit effrayant. D'étranges choses arrivent dans ces milieux. La vue de la douleur et de la souffrance est commune. [...] Dans la prison d'État de Los Angeles, on lavait nos vêtements dans les toilettes parce qu'elles contenaient la meilleure source d'eau courante. On faisait une sorte de vin à partir d'eau, de fruits, de sucre et de levure [...]. On jouait en pariant, on achetait et vendait des cigarettes et des friandises pour de l'argent, en faisant tout pour obtenir des drogues dès que possible. En étant de plus en plus à l'aise en "taule", ma peur et mon anxiété de vivre au milieu de la "lie" de la société avaient presque disparu.

Avec le temps, ce qui semblait au départ être les cavernes de l'enfer devenait de plus en plus mon chez moi» (Terry 2003 : 98-99).

«Je suis un ancien prisonnier. Mon expérience de la prison a commencé quand j'ai été condamné pour un délit lié à la marijuana pour purger un an et un jour dans l'établissement correctionnel de Stillwater dans le Minnesota, un pénitencier de haute sécurité. Ordinairement, l'une des étapes les plus difficiles dans la recherche sur les prisons est d'obtenir un accès illimité au vécu quotidien des détenus au sein de leur univers. Ce bref temps d'incarcération m'offrait une opportunité unique d'étudier les conditions carcérales et mes codétenus. Une conversation avec un professeur, préalable à mon entrée en détention, avait suggéré que je commence à tenir un journal. Il me dit que je devais au moins essayer de retirer quelque chose de positif de cette expérience. Une semaine avant que j'entre en prison, j'ai commencé à prendre des notes racontant ma vie quotidienne pour l'année à venir [...]. Ma première année de licence a été une expérience sur-réaliste. J'ai accompli le travail demandé en cours les doigts dans le nez, réussi tous les examens, et recueilli les données pour mon mémoire dès ma première année. Mon statut d'ancien taulard était connu par tous les enseignants (j'avais été étudiant dans le même département avant mon incarcération) et les autres étudiants des cycles supérieurs» (Jones 2003 : 192 et 200).

circonvolutions et se fait souvent familière⁹, recourant à l'occasion à l'argot, évoquant parfois davantage les romans d'Edward Bunker que les manuels «sérieux» de la discipline (voir encadré 2). Bref, les *convict criminologists* développent un style à part. Ceci leur vaut, on s'en doute, des réactions critiques.

Un enjeu de vérité, une visée normative

Les thèses de la *convict criminology* sont critiquées de plusieurs points de vue, selon une gamme qui va de la bienveillance distan-

ciée à la franche hostilité¹¹. En premier lieu, la valorisation de l'expérience personnelle pose question pour d'autres domaines de recherche. Dans le contexte américain, le cas des *minority studies* est aussitôt mis en avant : faudra-t-il décliner une identité légitime pour travailler sur les «minorités visibles»? La remarque peut être étendue à de nombreux autres objets : la classe ouvrière (si l'on vient de la classe moyenne ou supérieure, comme c'est le cas de la plupart des *convict criminologists*), la folie (si l'on est socialement classé comme sain d'esprit), le pouvoir médical (si l'on n'est pas médecin), la guerre (quand on ne l'a pas faite), etc. Cet enjeu

prend davantage de relief encore en raison de l'objectif de critique sociale explicitement affiché par les *convict criminologists*. L'argument qu'ils invoquent porte en effet le risque d'être retourné par les dominants, de telle sorte que toute critique sociologique ou politique externe soit désarmée, puisque disqualifiée pour incompétence. Cela vaudrait aussi bien pour une critique du patronat que des parlementaires ou des universitaires : si seule l'expérience vécue est considérée comme vecteur de connaissance authentique, chaque catégorie pourrait rejeter les mises en cause extérieures en arguant du fait qu'elles proviennent de « profanes » mal informés, peu au fait des contraintes réelles de leur activité. Ces remarques ne sont pourtant que partiellement valides, dans la mesure où, comme on l'a vu, l'expérience personnelle n'est pas posée par les *convict criminologists* comme un réquisit indispensable. L'essentiel reste d'œuvrer sociologiquement et socialement « dans le bon sens », c'est-à-dire dans le sens d'une critique des conceptions dominantes du crime et de sa punition, et par extension des normes sociales souhaitables.

Une opposition plus classique tient au refus du retournement de stigmatisme auquel se livrent les *convict criminologists* pour asseoir leur position. Ce refus de principe s'exprime et se justifie au nom de la science – on pourrait dire de la rupture épistémologique – c'est-à-dire au nom des présupposés d'impartialité dont une science authentique est supposée être l'expression. Deux positions inégales se forment alors. L'une, favorable à la discussion, estime que l'expérience « de première main » de ces auteurs peut être une force, mais constitue aussi une faiblesse ; elle crée, en tout cas, une tension à prendre en compte dans l'analyse. Dès lors, la *convict criminology* ne serait pas à même de dévaluer, voire de supplanter, toutes les recherches menées par des sociologues « traditionnels » : elle apporterait des vues potentiellement ori-

ginales, mais aussi limitées, susceptibles de cohabiter avec la tradition universitaire. L'autre position, hostile, dénie toute valeur aux affirmations des *convict criminologists*, en raison précisément de leur vécu. De ce point de vue, l'implication immédiate n'est considérée que comme un signe de fragilité, et les criminologues anciens détenus sont accusés de partialité et d'émotivité¹². Ils seraient trop engagés dans leur objet et donc aveuglés dans leurs analyses. Ils verraient, en quelque sorte, « le mal partout », en optant pour une posture dénonciatrice excessivement focalisée sur les injustices liées à l'enfermement, au détriment d'aspects jugés bénéfiques.

Du côté des soutiens aux hérétiques du champ académique figurent des sociologues qui s'associent à cette démarche, dans la mesure où leurs propres travaux sont critiqués à l'égard du système pénal. Parmi ceux-ci, pour prendre un auteur qui n'a pas contribué au livre manifeste *Convict Criminology*, on peut par exemple citer Michael Welch, auteur de *Ironies of Imprisonment* (2005). De plus, en ce qui concerne les publications d'articles écrits par des *exconvicts*, il faut citer le *Journal of Prisoners on Prisons* : cette revue américaine, née formellement en 1988, se situe elle-même à l'intersection des discours académique et militant¹³.

Au vu de ces prises de position, il semble qu'il n'y ait rien de très nouveau sous le soleil de l'épistémologie des sciences sociales. Comme axe structurant du litige, on retrouve en effet pour l'essentiel la séparation entre « théorie traditionnelle » et « théorie critique » établie par Max Horkheimer dans son texte programmatique de 1937 (1974 : 15-92), et à sa suite l'école de Francfort¹⁴. L'aspect épistémologique est certes minoré : la théorie critique est une entreprise analytique qui entend opérer de constants retours réflexifs sur le statut des connaissances qu'elle produit, selon une rigueur comparable et même supérieure à la théorie traditionnelle. En revanche, on

retrouve ici une caractéristique déterminante : cette même entreprise analytique se fixe une ambition performative, récusant les présupposés « positivistes » quant à la possible neutralité du savoir. Conformément à la onzième thèse sur Feuerbach de Karl Marx, elle ne cherche plus seulement à comprendre le monde mais à le transformer ; elle vise, par une pratique théorique, à dénoncer et/ou à transformer les objets qu'elle étudie. À l'« attitude critique » et à la tâche de « connaître la connaissance » qu'inaugure le projet kantien, elle ajoute une « indocilité réfléchie » (Foucault 1990 : 35-63) qui s'effectue, en pratique, dans la contestation de l'ordre établi, épistémologique comme politique. En d'autres termes, la neutralité n'est qu'une prise de position qui s'ignore en faveur du monde tel qu'il est : elle est solidaire de sa reproduction sur le mode du statu quo. Les *convict criminologists* tendent à partager l'attitude critique entendue comme « une méfiance totale à l'égard des normes de conduite que la vie sociale, telle qu'elle est organisée, fournit à l'individu », dans la mesure où « la reconnaissance critique des catégories qui dominent la vie sociale implique en même temps la condamnation de celle-ci » (Horkheimer 1974 : 38-39). Dans ce cadre, la théorie se comprend comme un « élément d'une praxis visant à établir de nouvelles formes d'organisation sociale » ; elle « ne travaille pas au service d'une réalité déjà donnée, elle en dévoile seulement la face cachée » (*ibid* : 49-50). Les *convict criminologists* le formulent à leur manière, somme toute plus pondérée ; du reste, ils ne se présentent pas comme de purs francs-tireurs, dans la mesure où ils ne rechignent pas à afficher leurs titres universitaires comme un élément de preuve, sinon une garantie, de la valeur de leur discours.

« John Irwin me suggérait récemment que les vies ruinées de la majorité des gens que nous avons rencontrés dans nos cohortes

carcérales respectives sont la preuve des effets nocifs de l'emprisonnement. Je suis d'accord. Les criminologues m'ont dit que ce que j'ai vu et dont je parle est simplement anecdotique et, par conséquent, ne peut avoir aucun effet sur la politique sociale, ce qui devrait être le but réel de notre travail. Je ne suis pas d'accord. La vérité doit être dite. La vérité des mondes sociaux déviants – obscurcie par les statistiques gouvernementales, les médias appartenant aux grandes sociétés privées, et des universitaires arrogants de la classe moyenne – brûle de se faire entendre (*is screaming to be heard*) », écrit Ch. Terry (Ross et Richards 2003 : 115). Objectif de déconstruction et de dévoilement, donc, où il s'agit de démasquer la vérité sous le masque intéressé des apparences. Si l'enjeu de vérité et la visée politique sont étroitement noués, c'est que du point de vue de la *convict criminology*, faire de la bonne science conduit à une position favorable à la « décarcération », c'est-à-dire à une politique de diminution massive de l'effectif sous écrou. Sous plusieurs plumes revient l'idée qu'une sociologie de qualité des normes et des déviations, en tant que savoir précis et robuste, a vocation à fonder des politiques publiques raisonnables, non seulement en matière d'incarcération, mais s'agissant plus largement des politiques sociales générales.

En tant que tel, ce point de vue n'est pas foncièrement original. On s'étonne même de ne pas retrouver dans les références bibliographiques de *Convict Criminology* certains livres récents de critique du fait carcéral, comme le *Prison on Trial* de Thomas Mathiesen (2000), en dépit de la proximité des inspirations et des positions. En Europe et notamment en France, la fonction critique jouée par les sciences sociales est encore assumée plus volontiers, comme l'est l'affirmation selon laquelle la prison « reste, de par son caractère mortifère, pathogène, atomisant, violent, sécuritaire et guerrier, une *institution*

*totale*¹⁵... » (Chantraine 2004 : 256). En outre, la *convict criminology* semble peiner à systématiser son inscription dans une optique sociologique plus globale, dans laquelle « l'étude de l'emprisonnement cesse de relever de la seule province spécialisée des criminologues et des pénologues pour devenir un chapitre essentiel de la sociologie de l'État et de la stratification sociale, et plus spécifiquement de la (dé)composition du prolétariat urbain à l'ère du néolibéralisme ascendant » (Wacquant 2004 : 39). Pour évaluer le caractère mordant de ce nouveau courant, il doit donc être replacé dans le contexte universitaire et politique étasunien. Une anecdote est très révélatrice à cet égard : évoquant la crise des prisons françaises en 2000, James Whitman indique qu'en rapportant à ses lecteurs américains l'existence d'un débat tournant autour de l'adoucissement des peines, il craint que ceux-ci ne le croient tout simplement pas (2003 : 76).

On peut noter de surcroît que ces auteurs, malgré la radicalité qu'ils manifestent, ne font guère référence à la perspective abolitionniste, favorable à la suppression de l'incarcération. Il est vrai que cette position est socialement discréditée comme fantaisiste, pour ne pas dire dangereuse. Elle a partie liée avec la tradition anarchiste et les réflexions de Pierre Kropotkine déclarant à la fin du XIX^e siècle : « Si on me demandait : "Que pourrait-on faire cependant pour améliorer le système pénitentiaire ?" je répondrais : Rien ! On ne peut pas améliorer une prison. Sauf quelques petites améliorations sans importance, il n'y a absolument rien à faire qu'à la démolir [...] le premier devoir de la révolution sera d'abattre les prisons – ces monuments de l'hypocrisie et de la lâcheté humaines » (1910 : 10, 38). L'idée d'une abolition souhaitable des prisons connut ensuite

plus largement une heure favorable, dans les années 1960 et 1970, où elle réussit à apparaître comme une option envisageable ou tout du moins raisonnable. Elle eut alors ses figures de référence, dont Louk Hulsman, naguère très actif au sein du Conseil de l'Europe, et ses propositions concrètes, comme une redistribution du contentieux pénal vers la branche civile (Hulsman et Bernat de Celis 1982). Quoique marginalement, la réflexion abolitionniste demeure vivace aujourd'hui (Brossat 2001). La conclusion de *Convict Criminology* néglige pourtant de développer cette question. Il n'y eut pas de débat interne formel entre les auteurs sur ce point, bien que plusieurs d'entre eux seraient probablement susceptibles de soutenir cette approche¹⁶.

De ce point de vue, les positions de la *convict criminology* ne sont nullement les plus « radicales » au sens propre. Ses partisans préconisent moins le déboulonnage du système carcéral que sa réforme en profondeur, via des recettes bien connues : la promotion des peines non privatives de liberté (amendes, sursis, médiations pénales, etc.) et de la justice restitutive plutôt que répressive ; la fermeture des grands établissements infernaux et leur remplacement par des prisons « à taille humaine » garantissant l'encellulement individuel ; l'amélioration tangible des conditions de détention dans tous leurs aspects, pendant l'incarcération mais aussi en vue de la réintégration dans la vie civile ; la décriminalisation de certains comportements et en particulier l'arrêt de la répression tous azimuts des drogues illégales (la fameuse *drug war*). En fin de compte, le mouvement se fixe ainsi une visée réformatrice classique d'« humanisation » de la justice répressive ; terme équivoque par excellence, qui accompagne la prison pénale depuis son avènement.

Ouvrages cités

- AUSTIN, James. 2003. «The Use of Science to Justify the Imprisonment Binge», in Jeffrey Ian Ross et Stephen C. Richards (éd.): 17-36.
- BOURDIEU, Pierre. 1997. *Méditations pascaliennes*. Paris, Seuil (Liber).
- BROSSAT, Alain. 2001. *Pour en finir avec la prison*. Paris, La Fabrique.
- CHANTRAINE, Gilles. 2004. *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*. Paris, Puf-Le Monde (Partage du savoir).
- CHRISTIE, Nils. 2003 [1993]. *L'industrie de la punition. Prison et politique pénale en Occident*. Paris, Autrement (éd. orig. *Kriminalitetskontroll som industri*. Oslo, Universitetsforlaget).
- DULONG, Renaud. 1998. *Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*. Paris, EHESS.
- FISHER-GIORLANDO, Marianne. 2003. «Why I Study Prison», in J. I. Ross et S. C. Richards (éd.): 59-76.
- FOUCAULT, Michel. 1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris, Gallimard, 1975 (Bibliothèque des histoires).
— 1990. «Qu'est-ce que la critique ? [Critique et *Aufklärung*]», *Bulletin de la Société française de philosophie* (compte rendu de la séance du 27 mai 1978), n° 2: 35-63.
- HORKHEIMER, Max. 1974 [1937]. *Théorie traditionnelle et théorie critique*. Paris, Gallimard (Les Essais) (éd. orig. «Traditionnelle und Kritische Theorie», in *Zeitschrift für Sozialforschung*, année 6, n° 2: 245-294).
- HULSMAN, Louk et Jacqueline BERNAT DE CELIS. 1982. *Peines perdues. Le système pénal en question*. Paris, Le Centurion (DHS-Droits de l'homme et solidarité).
- IRWIN, John. 1970. *The Felon*. Englewood Cliffs, Prentice-Hall (Spectrum Book).
— 1980. *Prisons in Turmoil*. Boston, Little Brown.
— 1985. *The Jail. Managing the Underclass in American Society*. Berkeley, University of California Press.
- 2004. *The Warehouse Prison. Disposal of the New Dangerous Class*. Los Angeles, Roxbury.
- et Donald CRESSEY. 1962. «Thieves, Convicts and Inmate Culture», *Social Problems*, n° 10: 142-155.
- JONES, Richard S. 2003. «Excon: Managing a Spoiled Identity», in J. I. Ross et S. C. Richards (éd.): 191-208.
- KROPOTKINE, Pierre. 1910. *Les prisons*. Paris, Bureaux des «Temps nouveaux» (conférence à Paris de décembre 1887, 3^e éd.).
- MATHIESEN, Thomas. 2000. *Prison on Trial. A Critical Assessment*. Londres, Sage.
- MILLS, Charles Wright. 1997 [1959]. *L'imagination sociologique*. Paris, La Découverte (éd. orig. *The sociological imagination*. New York, Oxford University Press).
- MOBLEY, Alan. 2003. «Convict Criminology: The Two-Legged Data Dilemma», in J. I. Ross et S. C. Richards (éd.): 209-225.
- MUCCHIELLI, Laurent. 2004. «L'impossible constitution d'une discipline criminologique en France. Cadres institutionnels, enjeux normatifs et développements de la recherche des années 1880 à nos jours», *Criminologie*, vol. 37, n° 1: 13-42.
- MURPHY, Daniel S. 2003. «Aspirin Ain't Gonna Help the Kind of Pain I'm in. Health Care in the Federal Bureau of Prisons», in J. I. Ross et S. C. Richards (éd.): 247-266.
- New York Times*. 2003. «Professor with a Past», 9 août.
- POLIAK, Claude F. 1992. *La vocation d'autodidacte*. Paris, L'Harmattan (Bibliothèque de l'éducation).
- ROBERT, Philippe. 2005. *Sociologie du crime*. Paris, La Découverte (Repères).
- ROSS, Jeffrey Ian et Stephen C. RICHARDS. 2002. *Behind Bars: Surviving Prison*. Indianapolis, Alpha Books.
— (éd.). 2003. *Convict Criminology*. Belmont, Wadsworth.

RUSCHE, Georg et Otto KIRCHHEIMER. 1994 [1939]. *Peine et structure sociale. Histoire et « théorie critique » du régime pénal*. Paris, Cerf (éd. orig. *Punishment and social structure*. New York, Columbia University Press).

STIEGLER, Bernard. 2003. *Passer à l'acte*. Paris, Galilée (Incises).

SUTHERLAND, Edwin. 1937. *The Professional Thief*. Chicago, Chicago University Press.
— 1940. « White Collar Criminality », *American Sociological Review*, vol. 5, n° 1 : 1-12.

SWAANINGEN (VAN), René. 1997. *Critical Criminology. Visions from Europe*. London, Sage.

TAYLOR, Ian, Paul WALTON et Jock YOUNG (éd.). 1975. *Critical Criminology*. Londres; Boston, Routledge & Kegan Paul (International library of sociology).

TERRY, Charles M. 1997. « The Function of Humor for Prison Inmates », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, vol. 13, n° 1 : 23-40.
— 2003. « From C-Block to Academia :

You Can't Get There from Here », in J. I. Ross et S. C. Richards (éd.) : 95-119.

TROMANHAUSER, Edward. 2003. « Comments and Reflections on Forty Years in the American Criminal Justice System », in J. I. Ross et S. C. Richards (éd.) : 81-94.

WACQUANT, Loïc. 2004. *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*. Marseille, Agone (Contre-feux).

WELCH, Michael. 2005. *Ironies of Imprisonment*. Londres, Sage.

WHITMAN, James Q. 2003. *Harsh Justice. Criminal Punishment and the Widening Divide between America and Europe*. New York, Oxford University Press.

WHYTE, William Foote. 2002 [1943]. *Street Corner Society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*. Paris, La Découverte (éd. orig. *Street Corner Society. The Social Structure of an Italian Slum*. Chicago, University of Chicago Press).

Notes

1. Nous sommes donc dans une logique institutionnelle qui excède le témoignage individuel, tel que celui du philosophe Bernard Stiegler, diplômé de l'École des hautes études en sciences sociales, récent directeur de l'Institut de recherche et coordination acoustique-musique (Ircam) et actuellement directeur du département du développement culturel au centre Pompidou, qui a relaté dans *Passer à l'acte* (2003) ses cinq années de prison pour vol à main armée.
2. Un problème concomitant se pose avec le terme anglo-américain *crime*, qui recouvre en français autant les délits (correctionnels) que les crimes, selon la terminologie en vigueur dans le code pénal (Robert 2005).
3. D'ailleurs, les auteurs définissent *convict* comme le fait d'être en prison (Ross et Richards 2003 : 13, n. 1). Le choix du terme est important : il entend remplacer les termes habituels de *inmate* ou *offender*, jugés stigmatisants, insultants, ou porteurs d'une vision du monde défavorable aux prisonniers.
4. De par son origine médiévale, le mot en français possède un caractère pittoresque volontairement conservé

pour le titre. En Américain cependant, le terme est dépouillé de son sens originel : il se traduit plus banalement par le « criminel »

5. L'article du *New York Times* (2003) mentionne ainsi le cas d'un professeur poussé à démissionner lorsque son université d'appartenance a découvert qu'il avait purgé une peine de douze ans de prison pour un triple meurtre dans les années 1960.

6. Depuis les années 1960-1970, la *critical* ou *radical criminology* entend battre en brèche les explications étiologiques, centrées sur la personnalité délinquante et la problématique du passage à l'acte, ainsi que le juridisme. Elle regroupe des travaux animés par une vision conflictuelle et constructiviste du social, s'inspirant notamment du marxisme et de l'interactionnisme symbolique. Parmi les classiques figure l'ouvrage collectif *Critical Criminology* (Taylor, Walton et Young 1975). Pour une présentation récente d'un point de vue européen : Swaaningen 1997.

7. « Ils n'écrivent pas simplement pour des lignes dans leur CV, des promotions, ou des postes fixes. Ils écri-

vent pour qu'un jour les fantômes s'endorment» (Ross et Richards 2003 : 6).

8. On pourra comparer ce cas de figure avec celui du patronage des carrières d'autodidactes étudiées par Claude F. Poliak (1992).

9. Certains titres de contributions l'attestent, par exemple « Aspirin Ain't Gonna Help the Kind of Pain I'm in. Health Care in the Federal Bureau of Prisons » (Murphy 2003). On retrouve ces caractéristiques dans le livre précédemment écrit par J. Ross et S. Richards, centré sur le quotidien carcéral (2002).

10. Souligné dans l'original.

11. Voir sur ce point l'article du *New York Times* déjà cité (2003). On notera, au passage, que les *convict criminologists* ont été recrutés dans des universités de rang secondaire, qu'ils soient d'anciens détenus ou non, marque de leur position subalterne dans le champ universitaire.

12. On retrouve de façon amplifiée une problématique traversant la position de témoin oculaire (Dulong 1998).

13. Plusieurs contributeurs de l'ouvrage *Convict Criminology* (A. Mobley, G. Newbold, S. Richards...) font du reste partie du comité éditorial de cette revue (www.jpp.org).

14. Établir ce rapprochement renvoie également au fait que c'est dans le giron de l'école de Francfort que fut écrit un classique de la critique de la pénalité, le *Peine et Structure sociale* (Rusche et Kirchheimer 1994), pris par Michel Foucault comme point de référence et de départ critique dans *Surveiller et Punir* (1975).

15. Souligné dans l'original.

16. J. Ross fait, en tout cas, cette conjecture (communication personnelle).